



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
relative au projet de construction de l'hôpital commun de Tarbes et de Lourdes,
sur le territoire de la commune de Lanne (65380)
et portant sur les demandes de :

- délivrance d'une autorisation environnementale unique portant notamment sur « loi sur l'eau » et « dérogation espèces protégées »,
- déclaration d'utilité publique du projet, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du canton d'Ossun,
- permis de construire,
- prise d'un arrêté de cessibilité en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Demandeur : le centre hospitalier Tarbes-Lourdes représenté par son directeur, M. Christian DUBLE

Le public est informé qu'une enquête publique unique est prescrite par arrêté préfectoral, portant sur les demandes susmentionnées, durant 82 jours consécutifs, du **lundi 6 juillet 2026 à 9h00 au vendredi 25 septembre 2026 à 19h00 inclus**.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de la direction du centre hospitalier Tarbes-Lourdes, maître d'ouvrage du projet, au 05.62.54.12.65 ou par courriel à l'adresse : hospitalcommun@ch-tarbes-lourdes.fr

Par décision de la vice-présidente du tribunal administratif de Pau, a été nommée la commission d'enquête suivante :

- président : M. Philippe PERONNE,
- membres titulaires : Mme Marion THENET, Mme Sylvie BOURRUST, Mme Marie-Françoise BAZERQUE, M. Bénédicte CLERY,
- membre suppléant : Jean-Paul ETIMBLE.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête comprenant notamment la note de présentation non technique du projet, le dossier d'autorisation environnementale « loi sur l'eau » incluant une demande de dérogation espèces protégées, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale de la MRAe, ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet, sera mis à la disposition du public :

- **en version papier**, en mairies, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, de :
 - Lanne, 3 rue Saint Blaise - 65380, les mardi et vendredi de 17h00 à 19h00 ;
 - Tarbes, service urbanisme, bâtiment Pyrène, 29 bis rue Georges Clémenceau - 65000 : le lundi de 8h45 à 12h15 et 13h45 à 17h15, les mardi et jeudi de 8h15 à 12h15 et de 13h45 à 17h15, et le vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h45 à 16h15 (service fermé au public le mercredi) ;
 - Lourdes, Villa Gazagne - 2 rue de l'Hôtel de ville - 65100, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h.

- en version dématérialisée :

* sur un poste informatique :

- en mairie de Tarbes, service urbanisme, bâtiment Pyrène, 29 bis rue Georges Clémenceau, le lundi de 8h45 à 12h15 et 13h45 à 17h15, les mardi et jeudi de 8h15 à 12h15 et de 13h45 à 17h15, et le vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h45 à 16h15 (service fermé au public le mercredi) ;
- en agence France Services sise espace Carmen Cazenave – 23 avenue Joffre - Lourdes du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- en sous-préfecture d'Argelès-Gazost, 1 avenue Monseigneur Flauss, les mardi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 ;
- en agence France Services sise 9 avenue Saint-Sauveur - Luz-Saint-Sauveur les lundi (sauf 13 juillet), mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h30 ;

* sur les sites internet :

- des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées à l'adresse suivante :

<https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultation-du-Public/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours>

- de la société Préambles à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7432/>

Les observations et propositions relatives au projet pourront être pendant la durée de l'enquête susmentionnée :

- consignées par écrit sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête, ouverts en mairies de Lanne, Tarbes (service urbanisme à l'adresse susmentionnée) et Lourdes ;
- envoyées par voie postale à l'attention de « M. le président de la commission d'enquête », au siège de l'enquête publique - mairie de Lanne, 3 rue Saint Blaise - 65380 ;
- déposées par voie électronique sur le registre dématérialisé et sécurisé ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7432/> ;
- adressées par courriel à l'adresse mail enquete-publique-7432@registre-dematerialise.fr ;

Les observations émises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7432/> consultable et visible par tous.

Les courriers et documents déposés dans les lieux d'enquête seront annexés au registre d'enquête correspondant et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés avant l'ouverture (9h le lundi 6 juillet 2026) et après la clôture de l'enquête, soit **19h00**, le **vendredi 25 septembre 2026**, ne pourront pas être pris en considération par la commission d'enquête.

La commission d'enquête recevra le public aux lieux, dates et horaires suivants :

Lieux d'enquête	Jours de permanence	Heures de permanence
Mairie de LANNE	lundi 6 juillet 2026	9H00 - 12H00
	vendredi 28 août 2026	16H00 - 19H00
	vendredi 25 septembre 2026	16H00 - 19H00
Bourse du Travail (amphithéâtre) 5 bd du Martinet à Tarbes	mercredi 22 juillet 2026	8H45 – 12H00 / 14H30 - 17H00
Office de Tourisme 3 cours Gambetta à Tarbes	jeudi 10 septembre 2026	8H45 – 12H00 / 14H30 - 17H00
Mairie de LOURDES	jeudi 30 juillet 2026	9H00 – 11H45 / 13H30 - 17H15
	mercredi 16 septembre 2026	9H00 – 11H45 / 13H30 - 17H15

Son rapport, ses conclusions et les pièces annexes seront tenus à la disposition du public pendant un an, en mairies de Lanne, Tarbes et Lourdes et à la préfecture (bureau environnement – 4 place Charles De Gaulle - 65013 Tarbes cedex 9) et publiés sur le site internet des services de l'État, à l'adresse suivante :

<https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultation-du-Public2/Enquetes-publiques/Historique-des-enquetes-cloturees>

Au terme de la procédure, le projet, éventuellement modifié suite à l'enquête publique, sera soumis au préfet des Hautes-Pyrénées, autorité compétente pour prendre :

- un arrêté préfectoral, avec prescriptions, portant autorisation environnementale unique « loi sur l'eau » et « dérogation espèces protégées », ou une décision de refus motivée ;
- un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de construction de l'hôpital commun sur Lanne, emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du canton d'Ossun ou une décision de refus motivée ;
- un arrêté préfectoral de cessibilité en vue de l'acquisition des parcelles nécessaires ou une décision de refus motivée ;
- un arrêté préfectoral accordant un permis de construire ou une décision de refus motivée.

Fait à Tarbes, le 15 JUIN 2026

Le préfet


Jean SALOMON